



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 103492

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les revenus agricoles dans notre pays. Il désire connaître l'évolution de ces revenus s'agissant des producteurs laitiers au cours des cinq dernières années.

Texte de la réponse

Le résultat courant avant impôts, retenu comme indicateur de l'évolution de revenu net d'entreprise agricole dans les comptes de l'agriculture, établi de façon prévisionnelle à ce stade pour l'année 2010, est de 18 600 euros par unité de travail annuel non salarié. Cet indicateur se situait entre 18 000 et 19 000 euros pour chacune des années de 2004 à 2008. Il avait en revanche connu une forte baisse en 2009, se situant à 9 800 euros (donnée provisoire). Lors de la crise qui a touché la filière laitière en 2009, les producteurs de lait ont en effet été confrontés à un prix du lait très bas et à des charges élevées, ce qui a impacté négativement leurs revenus. Au cours de l'année 2010, la situation des marchés laitiers s'est progressivement améliorée et les prix du lait ont été revalorisés pour atteindre leur deuxième niveau historique en dix ans.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103492

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2972

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4464